



# FLASH

## MAIGNELAY - MONTIGNY



**BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION - JUIN 2020 - N° 199**

**ECHOS DU CONSEIL DU 23 MAI 2020**

*Maignelay  
Montigny*



Le 1<sup>er</sup> Conseil Municipal s'est réuni le samedi 23 mai 2020 dans la Maison communale Marcel Ville sous la présidence de M. Denis FLOUR, Maire, qui a installé les nouveaux élus :

***Etaient présents :***

Mesdames et Messieurs LEGUEN Gilles, BROWET Joëlle, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, CENSIER Christine, PETIT Jean-Luc, COURSEAUX Estelle, MARCHAND Marie-Jeanne, PRUVOST Gisèle, MARCHAND Jean-Pierre, FIEVEZ Patrick, CARPENTIER Didier, CHAPUIS-ROUX Francis, BOUCHART Carine, MOKRI Djamila, DELPLANQUE Sophie, POCHOLLE Stéphanie, NAVARRO Julien, LOISEL Marie-Christine, LEFRANC Dominique, VAUCHELLE Patrick, DELAME Cédric, GRIGNON Amélie

Il a été ensuite procédé à l'élection du Maire et des Adjointes. Ont été élus :

Maire	M. Denis FLOUR	
1 <sup>er</sup> Adjoint	M. Gilles LEGUEN	<i>chargé du logement, des affaires sociales et du service technique</i>
2 <sup>ème</sup> Adjointe	Mme Joëlle BROWET	<i>chargée de l'environnement, du cadre de vie et des cimetières</i>
3 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Jean-Pierre CZEPCZYNSKI	<i>chargé de l'urbanisme, des travaux et des bâtiments communaux</i>
4 <sup>ème</sup> Adjointe	Mme Christine CENSIER	<i>chargée de l'enfance, de la jeunesse et de la culture</i>
5 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Jean-Luc PETIT	<i>chargé des fêtes et cérémonies</i>
6 <sup>ème</sup> Adjointe	Mme Estelle COURSEAUX	<i>chargée des sports</i>



Ouverture le  
jeudi 11 juin à 12h !

03 44 78 63 05

**MAIRIE**  
rue François Mitterrand  
60420 MAIGNELAY-MONTIGNY  
tél. : 03 44 51 14 01  
fax : 03 44 51 20 38  
mairie@maignelay-montigny.fr

Directeur de la publication :  
Denis FLOUR

Rédaction :  
Commission communication

Dépôt légal à parution  
Imprimé par nos soins

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 27 mai 2020 dans la Maison communale Marcel Ville sous la présidence de M. Denis FLOUR, Maire.

***Etaient présents :***

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme CENSIER Christine, M. PETIT Jean-Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, MM. FIEVEZ Patrick, CARPENTIER Didier, CHAPUIS-ROUX Francis, Mmes BOUCHART Carine, MOKRI Djamila, DELPLANQUE Sophie, POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, Mme LOISEL Marie-Christine, MM. LEFRANC Dominique, VAUCHELLE Patrick, DELAME Cédric et Mme GRIGNON Amélie

*Une minute de silence a été respectée en mémoire de M. Roger LAMBERT, conseiller municipal de 1989 à 1995, décédé le 27 octobre 2019.*

■ **COMMISSIONS RÉGLEMENTÉES SOUMISES À UNE ÉLECTION**

▪ ***Commission d'Appel d'offres :***

*Membres titulaires :* M. Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Mme Joëlle BROWET et M. Dominique LEFRANC  
*Membres suppléants :* M. Jean-Luc PETIT, M. Didier CARPENTIER et M. Patrick VAUCHELLE

▪ ***Délégués auprès du Conseil d'Administration du Collège Madeleine & Georges Blin :***

*Déléguée titulaire :* Mme Christine CENSIER  
*Déléguée suppléante :* Mme Carine BOUCHART

▪ ***Délégués auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS) :*** M. Gilles LEGUEN

▪ ***Correspondant Défense :*** M. Jean-Luc PETIT

▪ ***Représentant à l'ADTO (Association Départementale des Territoires de l'Oise) :***

M. Jean-Pierre CZEPCZYNSKI

▪ ***Délégués auprès du S.E.Z.E.O. (Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise)***

*Délégué titulaire :* M. Jean-Pierre CZEPCZYNSKI  
*Déléguée suppléante :* Mme Christine CENSIER

▪ ***Représentants du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :***

M. Gilles LEGUEN, Mme Stéphanie POCHOLLE, Mme Carine BOUCHART et Mme Marie-Christine LOISEL

▪ ***Délégués auprès du Syndicat Scolaire Intercommunal Concentré de Maignelay-Montigny :***

*Délégués titulaires :* M. Denis FLOUR, Mme Christine CENSIER, Mme Joëlle BROWET, Mme Estelle COURSEAUX, Mme Djamila MOKRI, M. Julien NAVARRO, M. Francis CHAPUIS-ROUX et M. Patrick VAUCHELLE

*Délégués suppléants :* M. Gilles LEGUEN, Mme Sophie DELPLANQUE, Mme Carine BOUCHART et Mme Amélie GRIGNON

▪ ***Membres du bureau de l'Association Foncière désignés par le Conseil Municipal :***

*Membres titulaires :* M. Patrick FIEVEZ, M. Guillaume GODIER et M. Rémy DOCHY  
*Membres suppléants :* M. Jean-Pierre CZEPCZYNSKI et M. Jean-Claude GODIER

## ■ INSTALLATION DES COMMISSIONS

Le Maire est Président de toutes les commissions.

### ■ *Commission des Finances :*

M. Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Mme Estelle COURSEAUX, Mme Marie-Jeanne MARCHAND, Mme Gisèle PRUVOST, M. Patrick FIEVEZ, M. Didier CARPENTIER, M. Francis CHAPUIS-ROUX, Mme Carine BOUCHART, Mme Stéphanie POCHOLLE, M. Julien NAVARRO, M. Dominique LEFRANC, M. Patrick VAUCHELLE, M. Cédric DELAME et Mme Amélie GRIGNON

### ■ *Commission des Travaux :*

M. Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Mme Joëlle BROWET, M. Jean-Luc PETIT, Mme Gisèle PRUVOST, M. Patrick FIEVEZ, M. Didier CARPENTIER, M. Francis CHAPUIS-ROUX, Mme Carine BOUCHART, M. Dominique LEFRANC et M. Patrick VAUCHELLE

### ■ *Commission Environnement - Cadre de Vie et Cimetières :*

Mme Joëlle BROWET, M. Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Mme Estelle COURSEAUX, Mme Gisèle PRUVOST, M. Jean-Pierre MARCHAND, M. Didier CARPENTIER, M. Francis CHAPUIS-ROUX, Mme Djamila MOKRI, M. Patrick VAUCHELLE et M. Cédric DELAME

### ■ *Commission Enfance - Jeunesse et Culture :*

Mme Christine CENSIER, M. Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Mme Estelle COURSEAUX, Mme Carine BOUCHART, Mme Djamila MOKRI, Mme Sophie DELPLANQUE, Mme Stéphanie POCHOLLE, M. Julien NAVARRO, Mme Marie-Christine LOISEL et Mme Amélie GRIGNON

## ■ INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints. Conformément à l'article L 2123-23 du C.G.C.T., l'indemnité du maire est, de droit et sans délibération, fixée au maximum.

Considérant la population de la commune (2 731 habitants), il est décidé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions d'Adjoint au taux de 18,90 % de l'indice terminale de la fonction publique (1027) et celle du conseiller municipal délégué à 5,40 % de ce même indice.

L'indemnité de fonction du maire et des adjoints sera majorée de 15 % au titre de commune siège du bureau centralisateur (ancien chef-lieu de canton).

Cette délibération prendra effet à la date de leur élection soit le 23 mai 2020.

## ■ RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT SUR EMPLOI PERMANENT

Afin de pouvoir répondre aux besoins des services pour le remplacement sur des emplois permanents de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponibles (maladie, congés ...), il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire, pendant la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels pour exercer diverses fonctions au sein des services de la ville.

## ■ RECRUTEMENT D'AGENTS NON PERMANENTS SUITE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire, pendant la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents en raison d'un accroissement d'activité pour une durée maximale de douze mois.

## ■ DISTRIBUTION DE BULLETINS D'INFORMATIONS COMMUNALES - FIXATION DU MONTANT DE LA VACATION

Dans le cadre de la distribution de bulletins d'informations communales, il est décidé de recruter des agents vacataires de manière discontinue dans le temps. La rémunération des agents est attachée à l'acte déterminé réalisé. Le montant de la vacation est fixé à 64 € brut.

## ■ ORGANISATION DU SERVICE TECHNIQUE

Pour information, suite à la pandémie et afin de se conformer aux règles sanitaires, le personnel de l'atelier municipal commence son activité journalière avec un décalage d'une demi-heure pour éviter que les deux équipes se côtoient : l'une commence à 7 h 30 et l'autre à 8 h.

Suite à l'avis favorable du Comité Technique en novembre dernier, il est décidé d'entériner les nouveaux horaires des agents de l'atelier municipal, à savoir :

- Horaires d'hiver (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars) : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h
- Horaires d'été (du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin et de la semaine avant la rentrée scolaire au 30 septembre) : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30
- Horaires juillet et août (journée continue avec pause d'1/2 h pris sur le temps de travail) : de 7 h à 14 h

Le dépassement de la durée de travail pendant le cycle d'été sera compensé par 78 h d'ARTT.

## ■ COVID-19 – PRIME EXCEPTIONNELLE

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie du Covid-19, le personnel de la commune a œuvré, dans différents domaines, pour assurer la continuité des services publics. Conformément au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, il a été décidé de verser une prime exceptionnelle aux agents mobilisés lors de cette période.

## ■ REMISE DES RÉCOMPENSES

Le Conseil municipal a décidé de verser une récompense d'un montant de 150 € aux jeunes de la commune méritants :

- obtention d'un diplôme avec la mention « Très bien »
- distinction de haut niveau (sportif par exemple)
- sélection pour une participation à un événement national ou à des programmes d'études internationaux

## ■ ■ ■ V I E C O M M U N A L E

### ■ ETAT CIVIL

● *Naissances* : Karen BOUDOC - Baptiste THEZENAS TESTU



● *Décès* : Mme Léone HAMEL - M. Michel LETOMBE



### ■ ECOLE ALBERT CAMUS : INSCRIPTIONS

Afin de respecter le protocole sanitaire, l'admission des futurs enfants de CP qui seront scolarisés à l'école Albert Camus à la rentrée 2020 ne pourra pas se faire en présentiel : si votre enfant est concerné, et une fois que la mairie vous aura délivré le certificat d'inscription, merci de contacter l'école par téléphone au 03 44 51 14 75 les vendredis ou par mail à l'adresse suivante : 0600593u@ac-amiens.fr avant le 26 juin 2020.

### ■ MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Le marché du vendredi matin est à votre disposition, place du Général de Gaulle avec la mise en place de mesures sanitaires (gel hydro-alcoolique, sens unique de circulation).

Rôtisserie, poissonnier, fromager, maraîcher, primeur, vêtements, rempaillage, gâteaux, bazar, matelas, bijoux vous accueillent en fonction de leurs disponibilités.

### ■ COMMERCE, ARTISANAT ET TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS : CONSOMMONS LOCAL !

Nos commerçants, artisans et travailleurs indépendants reprennent progressivement leurs activités aux horaires habituels et avec des mesures sanitaires appropriées.

Nous vous invitons à les privilégier pour vos achats !

## ■ BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale a rouvert le mardi 26 mai avec quelques changements dans le fonctionnement.

Nouveaux horaires : - du mardi au vendredi (jeudi inclus) : 10h - 12h et 14h - 17h30  
- le samedi : 10h - 13h



- ♦ le port du masque est obligatoire
- ♦ il faut impérativement utiliser le gel hydro-alcoolique à votre entrée et à votre sortie
- ♦ l'accès est limité à 2 personnes en même temps (enfants de moins de 8 ans fortement déconseillés)
- ♦ respect de la distanciation entre les lecteurs et les bibliothécaires
- ♦ accès exclusivement aux retours et aux prêts, vous ne pourrez pas consulter les documents sur place
- ♦ à leur retour, les documents restent confinés 10 jours avant de passer à la toilette où ils sont désinfectés et remis en rayon
- ♦ pas d'accès aux ordinateurs

## ■ CIVISME

**Les masques, mouchoirs, lingettes et gants comme tous les autres déchets ne doivent en aucun cas être jetés dans la rue !**

Ils doivent être jetés uniquement dans un sac poubelle résistant et non dans les points d'apports volontaires. Il ne s'agit pas de déchets recyclables.

## ■ ALSH : ÉTÉ 2020

L'accueil de loisirs fonctionnera cet été du 6 juillet au 21 août 2020.

**Cet été l'accueil de Loisirs de Maignelay-Montigny rouvre ses portes !**

**Afin de nous adapter au contexte sanitaire actuel nos équipes proposeront un projet innovant aux enfants basé sur la possibilité de construire eux-mêmes les plannings d'activités !**

**Aucune sortie nécessitant l'utilisation de transport en commun n'aura lieu.**

**Du 06 au 31 juillet accueil de 7h00 à 19h00 et du 3 au 21 août accueil entre 8h00 et 18h00 avec possibilité d'apporter son repas.**



**Inscription à la semaine :**

- directement à l'accueil de loisirs
- par mail : [jeunesse@maignelay-montigny.fr](mailto:jeunesse@maignelay-montigny.fr)

**Date limite des inscriptions : vendredi 12 juin**

### **TARIFS ALSH A LA JOURNEE AVEC SORTIES :**

Les ressources prises en compte sont les ressources net avant abattements X par un coefficient X par 5 jours (pour chaque semaine) :

- Pour 1 enfant à charge : 0.32 %
- Pour 2 enfants à charge : 0.30 %
- Pour 3 enfants à charge : 0.28 %
- Pour 4 enfants à charge et plus : 0.26 %

### **TARIFS DU PERICENTRE DU MATIN et/ou DU SOIR SUR UNE BASE DE 8 HEURES :**

- Pour 1 enfant à charge : 0.28 %
- Pour 2 enfants à charge : 0.26 %
- Pour 3 enfants à charge : 0.24 %
- Pour 4 enfants à charge et plus : 0.22 %

Le tarif de l'accueil périscolaire est calculé sur une base forfaitaire de 2 heures de fonctionnement  
Matin : 2h – soir : 2h – matin et soir : 2h

Plancher minimal en cas d'absence de ressources : 550 €/mois

Plafond maximal : 3 200€/mois

Enfants extérieurs aux communes du syndicat scolaire : tarif appliqué aux familles de la commune + 15%

**Toute annulation après clôture des inscriptions sera facturée sauf pour raison médicale attestée par certificat.**



Le Maire  
Denis Flour



## ■ CURAGE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

La SUEZ a programmé ses interventions et procédera au curage du réseau d'assainissement collectif entre le 22 et le 26 juin 2020 dans les rues suivantes :

- Chemin d'exploitation
- Cité Charles Hainsselin
- Impasse Saint-Amand
- Place du Général de Gaulle
- Potager du Château
- Route de Crèvecœur
- Route de Godenvillers
- Rue de l'Eglise
- Rue de la Gare
- Rue de la Madeleine
- Rue de Sains
- Rue de Saint Just en Chaussée
- Rue des Cèdres
- Rue des Lilas
- Rue des Tilleuls
- Rue du 8 Mai
- Rue du Pail Mail
- Rue Edmond Geffroy
- Rue Georges Normand
- Rue Louis Henry

Afin de prévenir une éventuelle remontée des eaux usées depuis le collecteur, il est conseillé aux usagers de positionner une charge sur l'abattant des WC.

Par ailleurs, la Suez installera, en entrée de rues, des panneaux d'informations pour avertir la population, quelques jours avant de la date d'intervention.

## ■ LA TABLE D'HELYETT

Le restaurant *La Table d'Helyett* ouvre le  
jeudi 11 juin à 12h

### *Ouverture*

- Dimanche, Lundi, Mardi : 12h à 14h
- Jeudi, Vendredi, Samedi : 12h à 14h  
et 19h30 à 22h30

☎ 03 44 78 63 05  
20 rue de la Gare  
60420 Maignelay-Montigny

*Réservations souhaitables*

## ■ PERMANENCES

Les permanences habituelles sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au 03 44 51 14 01.

## ■ ESSAIM D'ABEILLES

Un essaim d'abeilles se dépose chez vous ?  
Contacter le 06 64 64 14 12

→ Pour paraître dans le prochain Flash,  
les informations devront nous parvenir  
avant le 26 juin 2020

## ■ NOUVELLE ACTIVITÉ



*Entretien et nettoyage  
pierres tombales*

*Préstation:*  
*1 nettoyage 60€ ht\**  
*Fleurissement sur demande*

*Déramé Rudy*  
**06.17.72.85.93**  
*Rudy.derame@orange.fr*  
*Siret: 879750844 00015*

\* TVA non applicable Art. 295b du CGI



# L'Association Sportive de Maignelay Montigny

Pour 2020 /2021

Recherche joueurs et joueuses

De 6 ans et +

Pour continuer son projet de développement

Club labellisé avec éducateurs diplômés

Si tu es intéressé(e) pour jouer dans un club familial et convivial ,  
**Rejoins nous !!!**

## Contacts:

Jeunes ( F/G ) : ESTELLE au 06.79.18.08.24

Seniors (D4 / D5 ) : JEROME au 06.09.33.05.75

Vétérans (+35 ans ) : VINCENT au 06.23.17.48.96



LES VISAGES  
DE NOS RUES

Nous vous proposons ce mois-ci, une nouvelle photo réalisée par M. Cyril Vermote pendant le confinement, en gardant le même angle qu'une carte postale d'époque et en mettant en scène ses enfants. Il s'agit d'une série diffusée sur sa page Facebook.

*Bravo et merci à lui !*



*L'église Saint Martin*